

Richesse foncière uniformisée

Exercice financier 2010



Ministère des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire

Direction générale des finances municipales
Septembre 2010

Québec 

Rédaction

Nathalie Drolet, CMA

Révision du contenu

Barbara Carrier, CGA

Service de l'information financière et de la vérification

Direction générale des finances municipales

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Table des matières

1. Notions générales	4
1.1 Introduction	4
1.2 Calcul et composantes	4
1.3 Source des données	4
1.4 Données détaillées	5
2. Répartition de la richesse foncière uniformisée	5
2.1 Immeubles imposables et non imposables	5
2.2 Répartition de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables	5
2.3 Répartition de l'évaluation uniformisée des immeubles non imposables	6
3. Évolution de la richesse foncière uniformisée	7

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition de la richesse foncière uniformisée	5
Graphique 2 : Répartition de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables	6
Graphique 3 : Répartition de l'évaluation uniformisée des immeubles non imposables	6
Graphique 4 : Évolution de la richesse foncière uniformisée du Québec 2006-2010 et de certaines de ses composantes	7

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution de la richesse foncière uniformisée du Québec 2006-2010 et de certaines de ses composantes	7
Tableau 2 : Importance de la valeur des permis de bâtir par rapport à l'augmentation de la RFU 2005-2008 pour les municipalités de 10 000 habitants et plus	8

Liste des annexes

Évaluation uniformisée des immeubles imposables

Selon les classes de population	10
Pour les agglomérations	11

Richesse foncière uniformisée

Selon les classes de population en milliers de \$	12
Selon les classes de population en \$ per capita	13
Pour les agglomérations	14

1. Notions générales

1.1 Introduction

La richesse foncière uniformisée (RFU) permet de mesurer et de comparer la capacité des municipalités à générer des revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes. Elle peut servir au partage des dépenses des organismes intermunicipaux tels que les régies intermunicipales et les conseils intermunicipaux de transport. Elle peut aussi être utilisée comme base de répartition par les municipalités régionales de comté. Elle est un élément important dans le calcul du potentiel fiscal qui sert à la répartition des dépenses des communautés métropolitaines.



La RFU présentée dans ce document¹ est la même que celle utilisée aux fins du calcul des ratios financiers et indices publiés sur le site Web du Ministère.

1.2 Calcul et composantes



La RFU² d'une municipalité comprend l'évaluation uniformisée de tous les immeubles imposables de la municipalité à laquelle on ajoute l'évaluation uniformisée totale ou partielle de certains immeubles non imposables à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes. Parmi ces derniers, nous retrouvons l'évaluation équivalente à la capitalisation des paiements tenant lieu de taxes perçus relativement à certains ouvrages destinés à la production d'électricité, aussi nommée évaluation des revenus selon l'article 222 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM), laquelle est uniformisée. Cette évaluation est établie en divisant le total des revenus provenant des immeubles non portés au rôle des entreprises autoconsommatrices d'électricité par le taux global de taxation (TGT).

L'uniformisation de l'évaluation des immeubles imposables ou non se fait en les multipliant par le facteur comparatif approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'année en cours. L'évaluation des revenus selon l'article 222 de la LFM est quant à elle uniformisée avec le facteur comparatif de l'année précédente. Le facteur comparatif est établi par municipalité pour chacun des trois exercices financiers pendant lesquels chaque rôle triennal demeure habituellement en vigueur. Il permet de ramener sur une base comparable les évaluations qui proviennent de rôles d'évaluation différents.

La section « Évaluation foncière » de l'onglet « Finances – Fiscalité – Évaluation foncière » sur le site Web du Ministère contient des renseignements plus complets en ce qui concerne le contenu du rôle d'évaluation, la proportion médiane, le facteur comparatif, etc.

1.3 Source des données

Les valeurs foncières utilisées proviennent du rôle d'évaluation foncière tel qu'établi lors de son dépôt³ ou à la date du premier ou deuxième anniversaire de son dépôt.

Les pourcentages, fixés par le Ministre⁴, qui servent à calculer la partie dont on tient compte dans les valeurs non imposables de certains immeubles sont les suivants :

- › immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation (cégeps et universités) : 96,9 %;
- › écoles primaires : 85,5 %;
- › autres immeubles scolaires : 72,3 %.

Les autres immeubles non imposables sont considérés à 100 % de leur valeur.

La valeur établie relativement à l'article 222 de la LFM est calculée en utilisant certaines données provenant des prévisions budgétaires 2009.

Les données de population utilisées pour le calcul de la RFU per capita reflètent la population au 1^{er} janvier 2010⁵.



¹ La RFU utilisée aux fins de la péréquation diffère légèrement de celle-ci. Son calcul et ses composantes sont décrits dans le Règlement sur le régime de péréquation. (R.R.Q., c. F-2.1, r. 9.003.)

² Le calcul et les composantes de la RFU présentés dans ce document sont décrits aux articles 261.1 à 261.4 de la Loi sur la fiscalité municipale.

³ Pour l'exercice financier 2010, la date de dépôt du rôle se situe entre le 15 août et le 15 septembre 2009.

⁴ Selon l'avis publié dans la Gazette officielle du Québec le 10 octobre 2009. (Partie 1, n° 40)

⁵ Selon le décret 1334-2009 adopté le 21 décembre 2009.

1.4 Données détaillées

La RFU a été établie pour toutes les municipalités locales à l'exception des villages nordiques, cris et naskapis. Pour les municipalités centrales ayant des compétences d'agglomération, deux RFU ont été calculées : la RFU de la municipalité elle-même et la RFU de l'agglomération. La RFU a, de plus, été calculée pour les MRC assimilées à des municipalités locales à l'égard de leurs territoires non organisés (TNO) respectifs et pour les municipalités inopérantes qui ont un rôle d'évaluation.

La RFU a donc été établie pour 1 143 municipalités dont la population totale est de 7 765 097 habitants ainsi que pour les 11 agglomérations du Québec ayant une population globale de 2 900 870 habitants.

Les données pour chaque municipalité sont disponibles en format Excel sur le site Web du Ministère. Elles se retrouvent sous le titre « Données détaillées pour chaque municipalité ». Les données regroupées par agglomération sont présentées en annexe du présent document. Y sont aussi présentées l'évaluation uniformisée des immeubles imposables ainsi que la répartition de la RFU selon les classes de population.

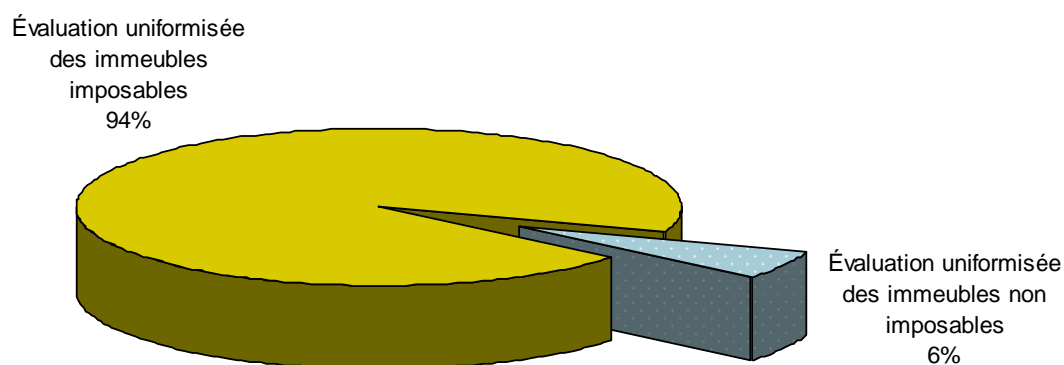
2. Répartition de la richesse foncière uniformisée

2.1 Immeubles imposables et non imposables

La RFU est la somme de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables à laquelle on ajoute celle des immeubles non imposables selon les pourcentages spécifiés à la section 1.3. Les immeubles imposables comprennent les immeubles résidentiels, les immeubles industriels et commerciaux, les immeubles agricoles et les immeubles non exploités. Les immeubles non imposables englobent les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada, les biens culturels, les immeubles du réseau de la santé et des services sociaux, les immeubles scolaires, l'évaluation des revenus selon l'article 222 de la LFM et certains autres immeubles.

En 2010, la RFU totale est de 727,3 milliards de dollars. De ce montant, 94 % est attribuable aux immeubles imposables. Les autres 6 % correspondent aux immeubles non imposables.

Graphique 1 : Répartition de la richesse foncière uniformisée



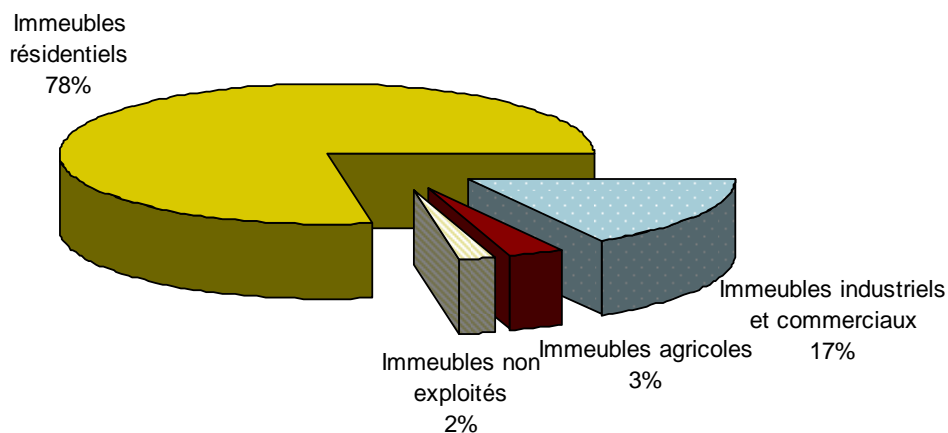
2.2 Répartition de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables

L'évaluation uniformisée des immeubles imposables se chiffre à 684,9 milliards de dollars en 2010. Celle des immeubles résidentiels en représente la plus grande partie, soit 78 % pour un total de 530,6 milliards de dollars. Cette catégorie comprend, entre autres, les maisons unifamiliales, les condominiums, les immeubles à logements, les chalets et les maisons mobiles.

Les immeubles industriels et commerciaux représentent 17 % de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables, soit 115,9 milliards de dollars. Ils comprennent les industries manufacturières, les immeubles relatifs aux transports, communications et services publics, les immeubles commerciaux incluant les hôtels, les immeubles à bureaux et autres services, les parcs et terrains de golf ainsi que les exploitations forestières et minières.

Finalement, la part de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables attribuable aux immeubles agricoles est de 3 %, ce qui représente 23,0 milliards de dollars et celle imputable aux immeubles non exploités, qui comprennent les terrains vagues et les forêts inexploitées qui ne sont pas des réserves, est de 2 %, ce qui équivaut à 15,4 milliards de dollars.

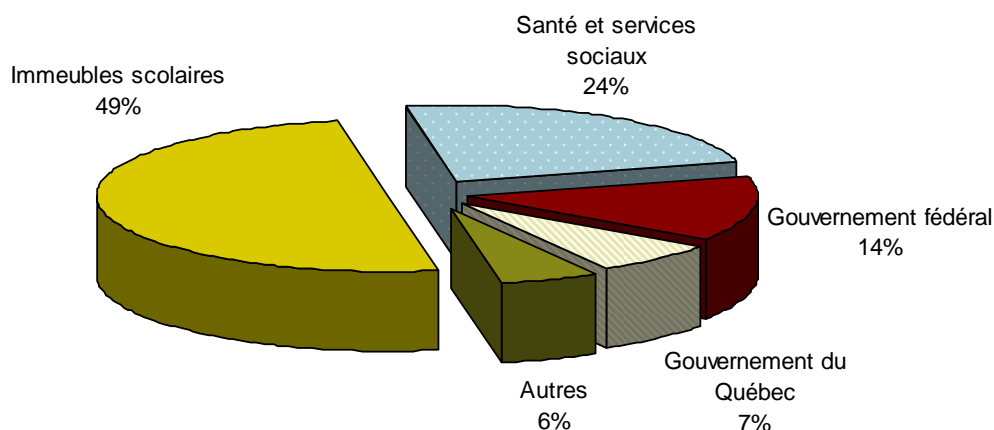
Graphique 2 : Répartition de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables



2.3 Répartition de l'évaluation uniformisée des immeubles non imposables

L'évaluation uniformisée des immeubles non imposables considérée aux fins du calcul de la RFU est de 42,3 milliards de dollars pour l'année 2010. Près de la moitié de ce montant est attribuable aux immeubles scolaires, soit 21,1 milliards de dollars. On retrouve dans cette catégorie les cégeps et universités, les écoles primaires et secondaires ainsi que d'autres immeubles scolaires. Viennent ensuite les immeubles du réseau de la santé et des services sociaux qui représentent 24 % du total de l'évaluation uniformisée des immeubles non imposables pour 10,1 milliards de dollars. Les immeubles du gouvernement du Canada totalisent 5,9 milliards de dollars et les immeubles du gouvernement du Québec totalisent 2,9 milliards de dollars. Finalement, les autres immeubles non imposables, qui comprennent notamment les biens culturels et l'évaluation des revenus selon l'article 222 de la LFM, représentent 6 % de l'évaluation uniformisée des immeubles non imposables soit 2,4 milliards de dollars.

Graphique 3 : Répartition de l'évaluation uniformisée des immeubles non imposables



3. Évolution de la richesse foncière uniformisée

La RFU a augmenté de 8,6 % en moyenne par année pour les années 2006 à 2010. Elle est ainsi passée de 523,8 milliards de dollars en 2006 à 727,3 milliards de dollars en 2010, soit une croissance totale de 38,8 %. Cette augmentation importante est causée par l'augmentation de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables qui, rappelons-le, représente 94 % de la RFU en 2010. En effet, cette dernière a augmenté de 40,5 % entre 2006 et 2010 tandis que celle des immeubles non imposables n'a cru que de 16,6 % au cours de la même période.

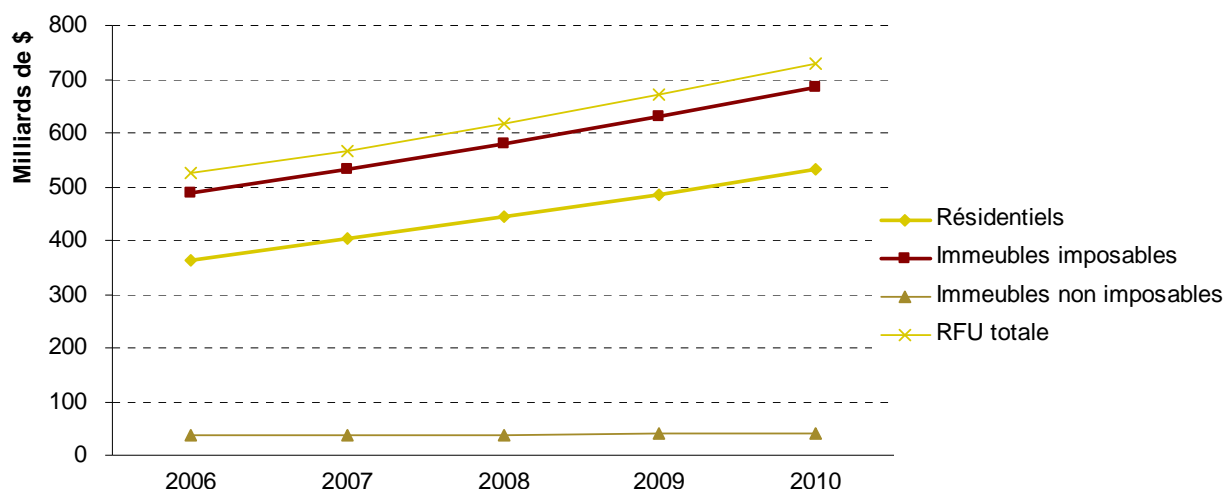
L'augmentation de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables est fortement influencée par celle des immeubles résidentiels. En 2010, cette dernière représente 78 % de l'évaluation des immeubles imposables, ce qui équivaut à 73,0 % de la RFU. L'évaluation des immeubles résidentiels est passée de 362,1 milliards de dollars en 2006 à 530,6 milliards de dollars en 2010. Elle a ainsi augmenté de 46,5 % entre 2006 et 2010. Sa croissance annuelle moyenne est quant à elle de 10,0 % pour cette même période.

Tableau 1 : Évolution de la richesse foncière uniformisée du Québec 2006-2010 et de certaines de ses composantes

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2006-2010	TCAM* 2006-2010
Évaluation uniformisée des immeubles résidentiels (en M\$)	362 124	405 038	443 651	484 874	530 645		
Taux de croissance annuel (en %)	-	11,9	9,5	9,3	9,4	46,5	10,0
Évaluation uniformisée des immeubles imposables (en M\$)	487 488	530 890	578 791	630 916	684 934		
Taux de croissance annuel (en %)	-	8,9	9,0	9,0	8,6	40,5	8,9
Évaluation uniformisée des immeubles non imposables (en M\$)	36 306	35 628	37 924	40 871	42 349		
Taux de croissance annuel (en %)	-	(1,9)	6,4	7,8	3,6	16,6	4,0
Richesse foncière uniformisée (en M\$)	523 793	566 517	616 716	671 787	727 283		
Taux de croissance annuel (en %)	-	8,2	8,9	8,9	8,3	38,8	8,6

* TCAM : Taux de croissance annuel moyen

Graphique 4 : Évolution de la richesse foncière uniformisée du Québec 2006-2010 et de certaines de ses composantes



L'augmentation de la RFU s'explique principalement par l'augmentation de la valeur des immeubles. Les nouvelles constructions et les améliorations aux bâtiments existants ont aussi un impact tel qu'on peut le voir au tableau 2.

Ce tableau présente la RFU des municipalités de 10 000 habitants et plus ainsi que la valeur des permis de bâtir de ce même groupe de municipalités pour les années 2005 à 2008 inclusivement⁶. Ces données nous permettent de constater que, pour cette période, la valeur des permis de bâtir correspond à 33 % de l'augmentation de la RFU de l'ensemble des municipalités de 10 000 habitants et plus. La valeur des permis de bâtir ne correspond toutefois pas à la valeur réelle des nouvelles constructions et des améliorations aux bâtiments existants. Elle représente plutôt une estimation du coût des travaux car elle est déterminée avant le début de ceux-ci. De plus, dans le cas des améliorations aux bâtiments existants, l'augmentation de la valeur d'un bâtiment est bien souvent moindre que celle du permis de bâtir. Donc, pour cette période, l'augmentation de la RFU des municipalités de 10 000 habitants et plus provient, en majorité, de l'augmentation de la valeur des immeubles.

Tableau 2 : Importance de la valeur des permis de bâtir par rapport à l'augmentation de la RFU 2005-2008 pour les municipalités de 10 000 habitants et plus

	2005	2006	2007	2008	Moyenne 2005-2008
Importance de la valeur des permis de bâtir dans l'augmentation de la RFU (en %)	-	21	43	35	33
Valeur des permis de bâtir (en M\$) *	11 288	11 878	12 973	13 807	-
RFU (en M\$)	349 725	407 013	437 487	476 710	
Taux de croissance annuel (en %)	-	16,4	7,5	9,0	11,0

* Source : Institut de la statistique du Québec, *Le Québec statistique*. La valeur des permis de bâtir concerne les permis émis pour des travaux de construction résidentielle et non résidentielle que ce soit de nouvelles constructions ou des modifications et améliorations à des bâtiments existants.

⁶ Au moment de la préparation de ce document, la valeur des permis de bâtir n'était pas disponible pour les années 2009 et 2010. De plus, les données disponibles concernent uniquement les municipalités de 10 000 habitants et plus.

Annexes

Évaluation uniformisée des immeubles imposables
Selon les classes de population

No classe population	Classe de population	Nombre de municipalités	Population	Immeubles résidentiels						Évaluation totale des immeubles imposables	
				Résidences d'un logement		Immeubles à logements et condo.	Autres immeubles résidentiels	Immeubles industriels et commerciaux	Immeubles agricoles		Immeubles non exploités
				Nombre		Valeur uniformisée en milliers de \$					
00	0	14	0	14	1 700,5	0,0	151 144,5	59 322,9	1 175,0	4 694,7	218 037,6
01	1 @ 1 999	754	647 089	205 942	25 314 015,1	2 387 849,2	10 849 496,1	5 059 989,3	12 164 016,6	2 996 621,7	58 771 988,0
02	2000 @ 9 999	278	1 137 714	333 373	57 398 982,5	10 240 291,6	7 636 098,9	13 163 243,1	7 481 232,6	3 747 912,4	99 667 761,0
03	10 000 @ 24 999	54	836 747	218 569	53 510 263,0	10 914 281,2	1 943 829,7	11 377 070,6	1 158 975,5	1 642 929,0	80 547 349,0
04	25 000 @ 99 999	33	1 437 583	333 049	70 280 811,5	22 107 653,8	3 272 951,6	21 518 472,7	1 535 571,6	2 481 463,2	121 196 924,4
05	100 000 et plus	10	3 705 964	517 571	120 371 091,2	128 374 164,6	5 890 314,3	64 680 581,3	704 415,9	4 511 716,4	324 532 283,7
	Total	1 143	7 765 097	1 608 518	326 876 863,7	174 024 240,5	29 743 835,1	115 858 680,0	23 045 387,3	15 385 337,3	684 934 343,8

Évaluation uniformisée des immeubles imposables
Pour les agglomérations

Code géo.	Nom municipalité	Population	Facteur comparatif	Immeubles résidentiels							Évaluation totale des immeubles imposables
				Résidences d'un logement		Immeubles à logements et condo.	Autres immeubles résidentiels	Immeubles industriels et commerciaux	Immeubles agricoles	Immeubles non exploités	
				Nombre	Valeur uniformisée en \$	Valeur uniformisée en \$	Valeur uniformisée en \$	Valeur uniformisée en \$	Valeur uniformisée en \$	Valeur uniformisée en \$	
AG010	Les Îles-de-la-Madeleine	13 162	1,20	4 495	458 080 740	56 367 240	33 612 240	109 118 040	3 772 920	33 480 960	694 432 140
AG230	Québec	542 583	1,00	96 774	20 427 508 191	12 931 465 836	931 406 059	8 705 114 471	112 251 160	700 619 620	43 808 365 337
AG410	Cookshire-Eaton	6 371	1,08	1 344	182 729 736	28 628 532	15 464 628	129 088 080	134 205 876	2 939 976	493 056 828
AG582	Longueuil	396 740	1,00	78 903	20 766 955 810	9 534 484 000	560 446 500	6 086 179 000	67 535 100	520 842 200	37 536 442 610
AG660	Montréal	1 887 983	1,19	149 769	58 032 925 737	94 561 837 510	3 409 280 634	43 278 684 070	17 818 465	1 543 624 394	200 844 170 810
AG770	Sainte-Marguerite--Estérel	2 755	1,47	1 840	540 455 643	41 948 655	38 346 273	17 305 134	145 383	63 440 643	701 641 731
AG780	Sainte-Agathe-des-Monts	10 036	1,00	2 348	448 796 000	257 460 500	469 561 400	184 264 900	734 400	119 155 100	1 479 972 300
AG781	Mont-Tremblant	9 411	1,08	2 169	593 249 508	922 794 228	666 600 138	1 220 283 036	11 093 220	337 717 944	3 751 738 074
AG790	Mont-Laurier	13 986	1,00	3 612	496 457 500	116 834 300	87 092 400	171 115 300	33 034 900	49 577 400	954 111 800
AG791	Rivière-Rouge	5 531	1,12	1 705	234 852 778	43 828 624	199 836 000	42 748 272	8 858 416	49 130 368	579 254 458
AG900	La Tuque	12 312	0,98	3 305	256 457 376	84 386 232	139 865 992	168 414 176	4 118 352	35 039 214	688 281 342
Total		2 900 870		346 264	102 438 469 019	118 580 035 657	6 551 512 264	60 112 314 479	393 568 192	3 455 567 819	291 531 467 430

Richesse foncière uniformisée
Selon les classes de population en milliers de \$

No classe population	Classe de population	Nombre de municipalités	Population	Évaluation totale des immeubles imposables	Immeubles non imposables										Richesse foncière
					Immeubles visés à l'article 208,1	Immeubles visés à l'article 210,2	Immeubles du gouv. du Québec	Immeubles du gouv. fédéral	Biens culturels immobiliers	Réseau de la santé et des serv.sociaux	Cégeps et universités	Écoles primaires	Autres immeubles scolaires	Article 222	
Valeur uniformisée en milliers de \$															
00	0	14	0	218 037,6	6 485,8	0,0	7 976,7	467,3	0,0	0,0	7 188,7	0,0	0,0	0,0	240 156,2
01	1 @ 1 999	754	647 089	58 771 988,0	15 677,4	0,0	108 113,2	113 352,5	3 677,2	166 877,1	41 671,6	395 136,7	113 945,0	323 026,9	60 053 465,6
02	2000 @ 9 999	278	1 137 714	99 667 761,0	57 492,7	0,0	284 238,6	1 008 450,3	3 212,8	925 532,6	192 172,3	703 677,3	874 378,1	262 338,9	103 979 254,7
03	10 000 @ 24 999	54	836 747	80 547 349,0	578 096,2	17 959,0	155 419,8	1 034 712,4	1 459,6	810 660,7	424 279,7	662 735,2	864 855,4	89 584,5	85 187 111,7
04	25 000 @ 99 999	33	1 437 583	121 196 924,4	99 221,4	0,0	333 216,4	657 135,1	5 752,6	1 476 052,6	719 561,2	971 109,1	1 286 392,2	80 676,4	126 826 041,5
05	100 000 et plus	10	3 705 964	324 532 283,7	544 361,9	89 717,3	1 974 318,0	3 104 996,4	36 907,8	6 672 414,9	7 402 703,4	2 794 021,1	3 672 912,1	172 594,3	350 997 230,9
	Total	1 143	7 765 097	684 934 343,8	1 301 335,4	107 676,4	2 863 282,8	5 919 114,0	51 009,9	10 051 537,9	8 787 577,0	5 526 679,5	6 812 482,9	928 221,0	727 283 260,6

Richesse foncière uniformisée
Selon les classes de population en \$ per capita

No classe population	Classe de population	Nombre de municipalités	Population	Évaluation totale des immeubles imposables	Immeubles non imposables										Richesse foncière
					Immeubles visés à l'article 208,1	Immeubles visés à l'article 210,2	Immeubles du gouv. du Québec	Immeubles du gouv. fédéral	Biens culturels immobiliers	Réseau de la santé et des serv.sociaux	Cégeps et universités	Écoles primaires	Autres immeubles scolaires	Article 222	
					Valeur uniformisée en \$ per capita										
00	0	14	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
01	1 @ 1 999	754	647 089	90 825,2	24,2	0,0	167,1	175,2	5,7	257,9	64,4	610,6	176,1	499,2	92 805,6
02	2000 @ 9 999	278	1 137 714	87 603,5	50,5	0,0	249,8	886,4	2,8	813,5	168,9	618,5	768,5	230,6	91 393,1
03	10 000 @ 24 999	54	836 747	96 262,5	690,9	21,5	185,7	1 236,6	1,7	968,8	507,1	792,0	1 033,6	107,1	101 807,5
04	25 000 @ 99 999	33	1 437 583	84 306,0	69,0	0,0	231,8	457,1	4,0	1 026,8	500,5	675,5	894,8	56,1	88 221,7
05	100 000 et plus	10	3 705 964	87 570,3	146,9	24,2	532,7	837,8	10,0	1 800,5	1 997,5	753,9	991,1	46,6	94 711,5
	Total	1 143	7 765 097	88 206,8	167,6	13,9	368,7	762,3	6,6	1 294,5	1 131,7	711,7	877,3	119,5	93 660,6

Code géo.	Nom municipalité	Population	Facteur comparatif	Évaluation totale des immeubles imposables	Immeubles non imposables										Richesse foncière
					Immeubles visés à l'article 208,1	Immeubles visés à l'article 210,2	Immeubles du gouv. du Québec	Immeubles du gouv. fédéral	Biens culturels immobiliers	Réseau de la santé et des serv.sociaux	Cégeps et universités	Écoles primaires	Autres immeubles scolaires	Article 222	
Valeur uniformisée en \$															
AG010	Les Îles-de-la-Madeleine	13 162	1,20	694 432 140	1 050 240	0	7 692 600	6 836 160	157 620	35 637 960	2 590 602	9 729 763	14 038 983	0	772 166 067
AG230	Québec	542 583	1,00	43 808 365 337	122 696 630	6 081 000	754 790 024	441 830 578	5 792 443	1 186 746 810	1 321 524 822	322 836 030	538 942 034	0	48 509 605 708
AG410	Cookshire-Eaton	6 371	1,08	493 056 828	0	0	2 063 124	730 728	0	690 703	0	2 888 765	56 923	0	499 487 071
AG582	Longueuil	396 740	1,00	37 536 442 610	2 266 900	0	59 157 300	180 307 100	1 293 550	356 767 583	151 224 756	257 237 780	341 407 758	0	38 886 105 336
AG660	Montréal	1 887 983	1,19	200 844 170 810	997 953 278	92 833 209	899 628 488	1 888 771 133	31 566 773	3 620 396 182	4 933 767 135	1 868 450 572	1 914 659 665	0	217 092 197 246
AG770	Sainte-Marguerite--Estérel	2 755	1,47	701 641 731	0	0	33 222	152 586	0	0	157 827	1 600 347	0	0	703 585 713
AG780	Sainte-Agathe-des-Monts	10 036	1,00	1 479 972 300	0	0	94 800	473 300	0	39 852 935	0	6 596 496	20 344 208	0	1 547 334 039
AG781	Mont-Tremblant	9 411	1,08	3 751 738 074	0	0	2 229 552	764 208	0	5 200 367	0	6 484 299	16 969 293	0	3 783 385 794
AG790	Mont-Laurier	13 986	1,00	954 111 800	0	0	16 362 700	928 100	0	21 446 683	4 422 128	5 049 887	22 260 519	0	1 024 581 817
AG791	Rivière-Rouge	5 531	1,12	579 254 458	0	0	962 192	22 712 144	0	39 464 905	0	515 572	4 051 796	0	646 961 066
AG900	La Tuque	12 312	0,98	688 281 342	0	0	1 660 218	694 232	0	23 901 745	0	7 613 830	15 726 329	0	737 877 696
Total		2 900 870		291 531 467 430	1 123 967 048	98 914 209	1 744 674 220	2 544 200 269	38 810 386	5 330 105 873	6 413 687 271	2 489 003 340	2 888 457 508	0	314 203 287 554



**Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire**

Québec 